22me Année — N° 4790 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX: RUE NEUVE, 17 Jeudi 20 Juin 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 19 JUIN 1878

Cours à terme de 12 h. 59 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour
Rente 3 0/0	75 52 1/2
Rente 5 0/0	112 55
Italien 5 0/0	76 65
Turc 5 0/0	15 40
Act. Nord d'Espagne	295 »
Act. Gaz	» »
Act. Banq. de Paris Pays-Bas	685 »
Act. Mobilier Français	178 75
Act. Lombards	172 50
Act. Autrichiens	568 75
Act. Mobilier Espagnol	832 50
Act. Suez	773 75
Act. Banque ottom	440 »
Obl. Egypt. unif	272 50
Act. Foncier France	875 »
Délégations Suez	» »
Act. Saragosse	» »
Florin d'Autriche	64 1/8
Emprunt Russe 1870	84 7/8

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2. chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix

BOURSE DE PARIS

(Service gouvernemental)

19 Juin

3 0/0	75 60
4 1/2	105 00
Emprunts 5 0/0	112 50

18 Juin

3 0/0	75 35
4 1/2	105 00
Emprunts 5 0/0	112 30

19 Juin

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3190 00
»	Socié. géné.	505 00
»	Crédit foncier de France	885 00
»	Chemins autrichiens	567 00
»	Lyon	1060 00
»	Est	668 00
»	Ouest	737 00
»	Nord	1400 00
»	Midi	840 00
»	Suez	771 00
6 0/0	Péruvien	00 00
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	443 00
Londres court		25 11 5
Crédit Mobilier		178 00
Turc		15 37

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 19 juin.

Change sur Londres, 4.84 50; change sur Paris, 5,15 100 75
Café good fair, (la livre) 15 1/8, 3/8.
Café good Cargoes, (la livre) 15 5/8, 7/8.
Marché soutenu.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Ce, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez:

Havre, 19 juin.

Ventes : 300 b. Marché calme, soutenu.

Liverpool, 19 juin.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 19 juin.

New-York, 11 1/2.
Recettes 4,000 b.
New-Orleans low middling 82 »/».
Savannah » » 77 1/2.

ROUBAIX, le 19 JUIN 1878

Bulletin du jour

Enfin, après huit jours de pourparlers, de démarches et de contre-marches, les délégués des groupes de gauche ont fini par obtenir de M. Dufaure l'entrevue qu'ils sollicitaient, en vue de rassurer l'opinion sur les périls que la gendarmerie ferait courir à l'ordre public. Jusqu'à présent, la gendarmerie n'avait fait trembler que les coquins qui troublent le repos et la sécurité des honnêtes gens ; mail il paraîtrait, d'après nos feuilles radicales, que les honnêtes gens s'inquiéteraient beaucoup plus des gendarmes que des coquins.

Déjà, dans une des dernières séances de la Chambre, les gauches avaient dénoncé du haut de la tribune, la gendarmerie comme coupable des plus scandaleux méfaits, et l'on se rappelle avec quelle fermeté et quelle énergie M. le ministre de la guerre vengea ce corps d'élite de toutes les imputations calomnieuses dont il était l'objet. Après les solennelles déclarations de M. le général Borel, les gauches n'espérant plus obtenir de lui une capitulation, se sont tournées vers M. Dufaure pour l'engager, en sa qualité de président du conseil, à publier une circulaire destinée à régler les rapports de la gendarmerie avec les autorités locales.

S'il faut en croire les feuilles officieuses, M. Dufaure aurait promis « d'inviter les chefs de la gendarmerie » à faire en sorte qu'eux et les hommes » placés sous leurs ordres puissent en- » tretenir avec les autorités locales des » rapports d'harmonie et de mutuelle » confiance, à l'exemple des membres » du cabinet qui sont en parfaite union » avec la majorité de la représentation » nationale. »

Jusqu'à présent, nous ne connaissons la circulaire de M. Dufaure que par l'analyse un peu diffuse qu'en donnent les organes ministériels. Mais si elle est telle que ceux-ci le prétendent, il nous semble que M. le président du conseil s'est trompé d'adresse: sans doute, rien n'est plus désirable que de voir l'harmonie régner entre la gendarmerie et les autorités locales, mais si cette harmonie est parfois et même souvent troublée, peut-on équitablement en faire retomber la responsabilité sur la gendarmerie ? Cette responsabilité ne pèse-t-elle pas de tout son poids sur certaines municipalités radicales du midi, qui, par leurs fantaisies révolutionnaires, encouragent, quand elles ne les provoquent pas, des manifestations malsaines dont s'alarment à bon droit les populations ? Quand, au milieu de ces saturnales démagogiques, l'ordre est profondément troublé, le rôle de la gendarmerie n'est-il pas de sévir contre les perturbateurs ? Or, comment la gendarmerie pourra-t-elle remplir son devoir de gardienne de la paix publique si ceux qui la troublent sont soutenus et patronés par les autorités communardes ?

C'est donc à ces autorités-là que M. Dufaure aurait dû adresser sa circulaire et non aux chefs de la gendarmerie que nul ne saurait avec quelque raison, accuser de troubler l'harmonie des pouvoirs publics. Le gendarme, lui, ne connaît que la loi, et ne se préoccupe que de faire respecter la loi. Les municipalités radicales, au contraire, ne songent qu'à satisfaire leurs passions au mépris de la loi : C'est donc à celles-ci surtout que M. le président du conseil devrait en bonne logique adresser ses avis et ses avertissements.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 18 juin.

J'avais l'intention de vous signaler un intéressant article que la *Revue du monde catholique* a publié l'autre jour, sur le rôle économique des Expositions. J'ai été devancé par nos excellents confrères de la *Guienne*, qui ont justement relevé dans cet article la reconnaissance des services rendus à l'industrie et au commerce par le gouvernement de la Restauration. Je n'ai donc qu'à les laisser parler.

L'auteur emprunte à un témoin non suspect, à l'économiste Blanqui, le tableau sommaire des feconds effets obtenus par la paternelle sollicitude des gouvernements de Louis XVIII et de Charles X :

« La première des trois expositions de la Restauration eut lieu en 1819; la seconde, en 1823; la troisième, en 1827. Celle de 1819 excita un tel intérêt, que le public en demanda la prolongation pendant un mois. Il semblait que la France devinât ses destinées nouvelles. *Le progrès se faisait sentir en toutes choses.* Le nombre des exposants était plus considérable qu'aux expositions précédentes; des machines inconnues, simples et originales révélaient le génie de la nation. Les tondeuses de Collier, les cachemires Ternaux, quelques belles glaces, plusieurs magnifiques pièces de soieries signalaient la marche ascendante de l'industrie nationale. En 1823, nouveaux efforts, les laines se perfectionnent, la soie se multiplie et gagne en qualité, le coton est filé jusqu'à des numéros déjà élevés; on voit paraître pour la première fois des mousselines unies et brodées de la plus grande distinction Les fabriques de Paris, telles que celles de papiers peints, de bronzes, de lampes, de meubles, les articles de luxe et de goût brillent de toute parts. Plus de soixante-dix départements apportent leur tribut.

» Mais des trois expositions de la Restauration, la dernière, celle de 1827, dépassa beaucoup les deux précédentes, et l'on peut dire que c'est celle qui a le plus contribué à faire maintenir aux expositions le caractère périodique. *Elle était à une distance immense de toutes les autres.* Les châles commençaient à prendre rang parmi les produits des plus originaux de l'industrie française. La draperie venait d'entrer dans la voie nouvelle où elle devait plus tard se surpasser elle-même. Les toiles peintes de Mulhouse et de Rouen dépassaient tout ce qu'on avait vu de plus brillant jusqu'alors. La ville de Lyon exposa des ornements d'église et des étoffes pour tentures de la plus rare magnificence. Les batistes de Cambrai, le linge de table de Saint Quentin, les articles de Roubaix, excitèrent l'admiration universelle. La filature de lin fit sa première apparition. La lithographie, l'ebénisterie parisienne, la typographie exposèrent des créations nouvelles et originales ; on remarqua surtout de très belles machines à vapeur dont la monopole semblait jusque-là avoir appartenu à l'Angleterre. »

On voit, par ces brèves citations, d'abord, que la Restauration, dont les bienfaits et les tendances sont aujourd'hui si injustement mis en oubli, fut essentiellement un régime protecteur du travail, de l'industrie et du progès. Il en résulte, en outre, que les expositions de cette période historique, telles que les comprenait et dans les limites où les maintenait le gouvernement royal, eurent les effets les plus heureux et les plus féconds pour le développement de notre production. Point de ces excitations artificielles qui jettent telle ou telle branche d'industrie dans un excès d'activité hâtive et joyeuse, au risque d'amener bientôt pléthore, mécompte et découragement; mais, au contraire, un accroissement graduel et continu de débouchés, et, par suite, de prospérité. Aussi, d'une exposition à l'autre, aucun mécompte, ne survient-il. Le succès est constant, 1827 laisse bien loin derrière lui tout ce qu'on avait vu antérieurement.

La campagne électorale est déjà très-activement engagée du côté des gauches. Une correspondance incessante s'échange entre les comités locaux et le comité central parisien.

Sous l'inspiration de quelques meneurs français, assure-t-on, une vive campagne va être entamée en Belgique pour forcer le cabinet Frère-Orban à doter ce pays du suffrage universel.

M. l'abbé Listz a assisté, dimanche, à la grand'messe de Notre-Dame. Il a chaudement félicité la maîtrise dont les chants et l'excellente exécution attirent un si grand nombre d'étrangers dans la vieille basilique.

L'éminent artiste a reçu du chapitre le plus sympathique accueil. Accompagné de M. Ch. Vervoitte, inspecteur général de la musique religieuse, il a visité le riche trésor de la cathédrale, puis il est monté au grand orgue, qu'il a fait résonner des plus suaves harmonies.

Les obsèques du roi de Hanovre viennent de se terminer à l'instant: on a remarqué la solennité dont elles ont été entourées, le grand déploiement de troupes auquel elles ont donné lieu et l'attitude respectueuse de la population. Jusqu'à la fin, la France aura voulu voir un ami dans ce roi détrôné et le traiter comme tel.

Le R. P. Marquigny, de la Compagnie de Jésus, a donné, à Saint-Roch, en faveur de l'œuvre de Saint Paul, un sermon extrêmement remarquable sur le rôle de la presse. La question est des plus actuelles. La presse a pris, à notre époque, une place immense dans la société. Il n'est pas trop tôt que des voix plus autorisées que celles de nos politiciens disent ce qu'elle doit être, le bien et le mal qu'elle peut faire. Le sermon du R. P. Marquigny va paraître à l'imprimerie de l'œuvre, en une brochure que je recommande à toutes vos sympathies.

Le ministre de l'instruction publique vient de mettre à l'étude la question d'établissement d'un observatoire météorologique sur les Corbières occidendales. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la valeur des observations que vous transmet fréquemment M. Stüblein, dont les calculs et les prévisions se vérifient presque toujours si bien. Peu de pronostics météorologiques jouissent aujourd'hui d'une égale autorité. A ces titres, il serait fort désirable que l'observatoire en question fût créé et que M. Stüblein fût mis ainsi à même d'étendre le champ de ses utiles études.

Mes lettres du Palais de la Bourse me signalent que la réaction qui est la conséquence des reports d'avant-hier et d'hier, que je vous ai représentés avec raison comme la preuve que les syndicats voulaient se débarrasser de leurs titres flottants, en préparation d'émissions qui semblent prochaines.

DE SAINT CHÉRON

L'affaire de la Caisse d'Escompte

La réunion générale annoncée des actionnaires de la Caisse d'Escompte de l'arrondissement de Lille a eu lieu, lundi à 3 heures, rue de l'Orphéon.

Deux cent cinquante personnes au moins, assistaient à cette séance. M. Roussel-Defontaine présidait, entouré des membres du Conseil de surveillance.

La parole est donnée dès le début, à M. Pérot, afin, qu'il formule en termes décisifs, la situation de sa caisse, au 30 mai, jour de la découverte publique des malversations d'Armentières.

M. Pérot présente cette situation comme étant loin d'être désespérée. Il dit que les créances les plus mauvaises, étant estimées au plus bas de leurs rapports, élèvent encore le capital social, au chiffre minimum de 4,800,000 fr. Il ajoute que l'estimation du *quantum* de rapport des dettes litigieuses a été scrupuleusement faite, par lui, gérant, le conseil de surveillance et la commission officieuse du 11 juin ; commission nommée dans la réunion des actionnaires au *Cercle du Nord*

Après ces explications de la gérance, les actionnaires présents, ont manifesté le désir d'entendre la Commission, au sujet de ses études propres sur cette affaire. M. Ferdinand Lefebvre, président de cette commission s'en fait l'organe.

Le premier soin de la Commission, a-t-il dit, a été de rechercher avec le plus de certitude possible, en un si bref délai, la valeur exacte de l'actif social. Elle a constaté que ce chiffre de 4,800,000 francs, n'était pas exagéré ; qu'on pouvait espérer, au contraire, en n'amenant pas la dissolution de la Société, arriver à reconstituer une somme plus importante encore. On doit, en outre, ajouter à ce chiffre, les 114,000 francs de bénéfices attribués à la gérance, pendant le précédent exercice ; ces 114,000 fr. qui constituent la part de 20 0/0 affectée à la gérance, ne portant devant la situation compromise de la succursale d'Armentières, que sur des bénéfices fictifs, doivent nécessairement faire retour à l'actif social. De plus, il faut découvrir, depuis combien de temps, les fausses déclarations du directeur d'Armentières, cachent, un déficit réel pour la Société, afin d'établir les sommes touchées par M. Pérot, en raison de ses 20 0/0 de part, dans des bénéfices qui n'étaient alors qu'imaginaires. Il est évident que toutes ces sommes de même que les 114,000 fr. acquis de la même manière, doivent rentrer comme eux dans l'actif.

La dissolution n'étant pas de droit, continue M. Ferdinand Lefebvre, n'est-il pas de tout intérêt à continuer les opérations de la Caisse d'Escompte. N'est-il pas d'absolue nécessité d'appeler les 3 millions de fonds social, non encore versés ?

Il est vrai que le fonds social existe bien comme on l'indique, mais d'abord, sur les 4,800,000 francs il n'y a que 1,800,000 francs effectivement versés. Le portefeuille qu'un directeur d'une de nos premières maisons de banque du pays, a déclaré excellent, représente 7,500,000 francs de valeurs momentanément immobilisées; de sorte que la liquidation deviendrait peut-être fatalement la faillite, et que, conséquemment il y aurait, non-seulement perte du capital-action, mais encore, par contre-coup, hors de la Société, des troubles sérieux dans les fortunes et de nombreuses faillites.

Il est donc de tout intérêt de continuer les opérations de la Caisse d'Escompte. On a vu des maisons en pleine activité, placées aujourd'hui très-haut dans l'estime publique, subir les mêmes épreuves et en triompher, grâce à l'énergie et à la prudence de leurs administrateurs.

Cette question de dissolution étant unanimement écartée, poursuit M. Ferdinand Lefebvre, il reste à se préoccuper, des moyens de vivre. Ces moyens sont de deux sortes :

L'appel du capital non versé, appel qui, dans les circonstances présentes doit être fait sans précipitation, suivant les besoins absolus de la Caisse. On pourrait cependant, tout en décidant en principe, l'appel de ce capital par quart ou par tiers, offrir à ceux qui peuvent disposer sur le champ de leurs capitaux, certains avantages qui les sollicitent à un apport immédiat et complet. On pourrait encore créer des ressources spontanées, par la formation d'obligations remboursables à une époque déterminée, et, portant un intérêt suffisant pour engager les personnes mêmes étrangères à la Société, à lui confier leurs fonds en toute sécurité sous cette forme.

Après ces judicieuses appréciations du Président de la Commission officieuse, la discussion s'engage, avec vivacité. Elle devient passionnée, tumultueuse quand la question des responsabilités de la gérance est agitée. M. Pérot prend la parole pour s'expliquer encore. Par l'organe de Me Coquelle, il a déclaré, dans la première réunion du 1er juin, qu'il faisait volontiers abandon de 300,000 francs sur sa fortune personnelle, au bénéfice de la Société; qu'il irait même plus loin encore si besoin était, attendu que cette somme, il ne la considérait qu'à titre d'à-compte. Aujourd'hui, M. Pérot semble avoir modifié sa première détermination; il cherche à revenir sur ses offres spontanées, écloses dans un moment de panique.

Il affirme que Me Coquelle n'a pu tenir le langage qu'on lui attribue ; il prétend que les bénéfices touchés par lui, ont été presque entièrement dépensés au fur et à mesure des besoins de son intérieur ; qu'il a bien vécu, et qu'il croyait pouvoir le faire. Il dit que la fortune personnelle de Mme Pérot s'élève à 667,000 francs, et que son bien propre à lui, ne peut s'évaluer à plus de 270,000 francs, laquelle somme il abandonnera, « pourvu que les actionnaires s'engagent à ne plus l'inquiéter pour quelque fait que ce soit de la situation actuelle, à lui conserver la gérance de la caisse, à lui reconnaître cette somme de 270,000 francs, comme son actif personnel dans celui de la Société reprenant ses opération ordinaires. »

Les premières paroles de M. Perot

Feuilleton du *Journal de Roubaix* du 20 Juin 1878.

— 112 —

LA

CIRCASSIENNE

PAR LOUIS ENAULT

CXXI

(SUITE)

Je conduirai Rahel dans ta maison, et l'y laisserai sous bonne garde. Que trouves-tu de mon plan ?

— Il est bon.

— Tu m'aideras à l'exécuter ?

— Oui !

— Alors, tiens-toi prêt. Je ne sais pas encore le jour ; mais tu seras informé quand il le faudra.

— Je ne te demande que le temps de seller mon cheval.

N'ayant plus rien à se dire, les deux amis, que nous pouvons appeler maintenant les deux complices, jugèrent à propos de se séparer. Ali regagna la maison paternelle, et l'autre, traversant l'oasis dans la direction du sud, se dirigea vers les ruines de Jéricho.

CXXII

Muettes d'horreur, les deux jeunes femmes avaient assisté dans le plus profond silence au développement de la trame odieuse dans laquelle on voulait les prendre. En proie à une terreur folle, elles se jetèrent en sanglotant dans les bras l'une de l'autre. Elles se croyaient déjà à l'heure de l'attentat criminel. Elles voyaient cet odieux Ali entrant dans la maison, avec cet autre scélérat, qui venait de lui promettre son appui.. Ils s'emparaient de la jeune fille, malgré ses pleurs et ses cris;—ils l'emmenaient; ils l'entraînaient... C'en était fait d'elle désormais... elle était à jamais perdue!... déjà la colombe sentait la griffe du vautour. Il semblait à Rahel qu'elle devait craindre cette homme encore plus que le pacha; le pacha avait du moins quelque chose des habitudes et des allures de la civilisation; Ali, au contraire, avait la sauvagerie et la férocité des tigres et des lions de ses déserts.

Zuléïka se remit la première de cette terrible alarme.

— Ne crains rien, dit-elle à la jeune Circassienne, en l'étreignant contre sa poitrine; ne crains rien ! Il ne te tient pas encore, et puisque c'est pendant mon absence qu'il veut t'enlever, à partir de ce moment, je ne te quitte pas plus que ton ombre.

— Mais, à eux deux, ils seront les plus forts !

— S'il le faut, j'avertirai mon père ; je le connais je sais qu'il ne laissera point souiller sa maison par une abominable violence.

— Ne lui donne pas cet inutile souci! Lui-même se trouverait un jour impuissant à me défendre contre un homme pour qui tous les moyens sont bons, et qui ne recule même pas devant l'emploi de la force ! Va ! je le sens bien ! contre un tel scélérat, il ne nous reste plus qu'un parti à prendre — la fuite !

— La fuite ! répéta Zuléïka comme un écho; la fuite ! peut-être bien ! mais où fuir ? où aller ? quel asile pourra maintenant nous recevoir ?

Il semblait dur à la jeune Arabe de quitter la maison paternelle, au moment où elle la retrouvait, et les pérégrinations à travers l'inconnu lui semblaient également pleines de dangers et d'ennuis. Elle eût voulu faire partager à Rahel cette manière de voir ; mais ce n'était point chose aisée. La Circassienne n'était pas femme à se payer de belles paroles; il fallait des raisons pour la convaincre, et on ne lui en donnait pas. Rien ne parvenait à calmer son effroi, qui avait sur sa santé même une réaction fâcheuse et visible. Elle dépérissait de jour en jour, et sa belle physionomie avait une expression de contrainte et de terreur qu'on ne lui avait pas connue jusque-là. Elle ne pouvait plus voir Ali sans qu'un tremblement nerveux s'emparât d'elle aussitôt ; de longs frissons couraient alors par tous ses membres, et elle avait froid jusque dans la moelle de ses os.

Ali s'apercevait-il de ce qui se passait en elle ? L'état où il la voyait lui inspirait-il quelque crainte ou quelque remords ?

C'est, en vérité, ce que personne n'aurait pu dire, car personne n'était jamais descendu dans les profondeurs de cette âme sombre, pleine de replis et de détours. Il montrait d'ailleurs à la jeune fille une indifférence plus grande de jour en jour, et un dédain de plus en plus superbe. Si elle avait pu oublier la terrible conversation qu'elle avait surprise au bord de la fontaine de l'oasis, Rahel se fût sentie complétement rassurée.

Mais elle n'oubliait point : il est des cas où l'oubli est tout à fait impossible... Elle entendait toujours ces affreuses menaces : le complot ourdi par le frère de Zuléïka déroulait devant elle sa trame sinistre... Après s'être crue sauvée, elle se voyait perdue

Toujours attentive à ce qui se passait chez son amie, Zuléïka notait tous ces symptômes, et elle éprouvait une véritable angoisse.

— Elle en mourra ! se disait-elle parfois, en attachant sur la jeune Circassienne un regard inquiet, profondément scrutateur, qui ne laissait échapper aucune des transformations de son être, mais qui en suivait, au contraire, les évolutions et les phases avec l'attention de la mère la plus tendre.

Le résultat de ces observations ne laissait point, du reste, que de l'effrayer sérieusement, tant les changements survenus dans la santé de Rahel prenaient un caractère alarmant. Encore un peu de temps, et la jeune fille se trouverait en danger. Le remède deviendrait inutile pour avoir été trop tardif Celle à qui elle devait tant, et qu'elle aurait voulu sauver à tout prix, périrait donc à cause d'elle ? C'est à quoi elle ne pouvait pas se résoudre.

— Partons ! dit-elle un jour à Rahel, qu'elle voyait plus triste encore, plus pâle et plus défaite que d'habitude.

— Oh ! tout de suite ! répondit la jeune fille, sans même demander où on allait la conduire.

— Tu es donc prête à me suivre partout ?

— Partout ! pourvu que je quitte cette maison, où je sens que je mourrais !

— Eh bien ! profitons de l'absence d'Ali, qui ne doit rentrer que ce soir, et allons nous en !

— Je suis prête !

— Je t'expose à beaucoup de fatigues, à beaucoup de dangers peut-être...

— Je brave les uns, et je suis assez forte pour supporter les autres.

— Alors, viens !

CXXIII

Elles partirent en effet.

La tentative était audacieuse ; plus encore peut-être que Zuléïka ne l'avait dit à sa compagne.

Jérusalem était la ville la plus voisine ; mais il n'était pas possible de songer à s'y rendre tant qu'Edem en serait le gouverneur. Sa police, qu'il payait cher, était bien faite, et il était certain que les fugitives ne passeraient point deux jours dans la ville sainte sans être découvertes, dénoncées, poursuivies, reprises et ramenées dans ce harem, qu'elles avaient fui, au péril même de leur vie.

Il fallait donc chercher autre chose.

Zuléïka se souvint qu'à cinq ou six lieues de Jéricho, sur les confins du désert où saint Jean s'était retiré jadis pour y préparer, dans le jeûne et dans la prière, la prédication par laquelle il allait annoncer aux Juifs la venue du Rédempteur, sa mère avait laissé, en se mariant, une famille assez nombreuse, dans laquelle, toute petite, elle était allée souvent. C'était dans ces régions à demi sauvages que Zuléïka voulait chercher un asile pour sa jeune maîtresse et pour elle.

Les deux pauvres créatures, pour qui les moments étaient sévèrement comptés, n'attendirent même pas que la pesante chaleur du jour fût tombée ; trompant aisément la surveillance de l'aveugle, que sa fille embrassa plus tendrement que de coutume, en songeant que peut-être elle ne le reverrait jamais, et trop heureuse de profiter de l'absence d'Ali, elles s'éloignèrent en toute hâte de l'oasis de Jéricho.

Zuléïka, n'ayant plus pour se guider que des souvenirs lointains déjà, et par conséquent incertains, se trompa plus d'une fois de route, chose aisée dans un pays où les routes sont si mal tracées que souvent le voyageur est obligé de mettre pied à terre, d'arracher les pierres sèches d'un mur, ou de couper les buissons d'une haie pour frayer un passage à sa monture.

(A suivre.)